



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Information et prise en charge des déficients visuels âgés

Question écrite n° 25823

Texte de la question

M. Stéphane Peu attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque d'information et la non prise en charge par la sécurité sociale des aides techniques dont pourraient bénéficier les déficients visuels âgés. En France, plus d'un million de personnes âgées sont atteintes de déficience visuelle (dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), glaucome, rétinopathie diabétique). Cette déficience visuelle intervient souvent brutalement et annonce tout aussi rapidement une perte importante d'autonomie. Le quotidien des déficients visuels âgés devient alors un véritable parcours du combattant : difficultés à se mouvoir, à conserver une vie sociale, à effectuer des tâches ordinaires (lire, écrire, cuisiner, prendre des médicaments). Or, selon les professionnels, des solutions techniques existent. Néanmoins, en raison du manque d'informations ou des prix élevés, les patients renoncent à s'équiper et se résignent à l'isolement. Si des prises en charge partielles peuvent exister, elles sont dépendantes des ressources, méconnues et, en tout état de cause, se révèlent être laborieuses à mettre en place en raison notamment des dossiers à constituer qui demeurent complexes avec des délais d'instruction particulièrement longs. Pourtant la basse vision des personnes âgées peut en tout point de vue s'apparenter aux déficiences auditives tardives dont les solutions techniques sont davantage connues du grand public et bénéficient d'une meilleure prise en charge. Des efforts ont certes été récemment consentis pour améliorer le remboursement de certaines lunettes, appareils auditifs et dentaires, mais il semblerait néanmoins que soient exclus de ce dispositif les solutions techniques pour la basse vision. Cette situation crée un véritable sentiment d'injustice auprès des patients et de leur famille mais également auprès des professionnels de santé spécialisés dans la basse vision. Un sentiment d'injustice qui se manifeste actuellement par le « succès » rencontré par la pétition (<https://www.mesopinions.com/petition/sante/deficients-visuels-ages-securite-sociale-injustement/75518>) initiée par une optométriste, spécialiste en basse vision, de la circonscription de M. le député et qui a recueilli en quelques semaines près de 30 000 signatures. Il souhaiterait donc savoir si elle envisage de prendre des mesures pour remédier à cette situation et dans quel délai.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25823

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 mars 2021

Question publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 175

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)